



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

23, rue de la Fabrique

Sainte-Angèle-de-Mérici (Québec) G0J 2H0

Téléphone : 418 775-7733 Télécopieur : 418 775-5722

<http://municipalite.sainte-angele-de-merici.qc.ca>

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents :

Monsieur	Michel Côté	Maire
Madame	Dolorès Bélanger	Conseillère, siège no 1
Madame	Myleine Gauthier	Conseillère, siège no 2
Madame	Francine Bezeau	Conseillère, siège no 3
Madame	Marie-France Dupont	Conseillère, siège no 4
Monsieur	Réginald Dionne	Conseiller, siège no 5

Monsieur Stéphane St-Onge, conseiller, siège no 6, absence motivée

Monsieur Denis Ouellet, directeur-général et secrétaire-trésorier ainsi que madame Annie Fraser, future directrice-générale et secrétaire-trésorière.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-04-81 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

3.2. AUTORISATION D'UNE ANNÉE D'ARRÉRAGE POUR LA VENTE POUR TAXES

3.3. AUTORISATION POUR UNE FORMATION EN ESPACES CLOS POUR UN EMPLOYÉ

3.4. DÉFRAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS POUR DEUX CONSEILLÈRES ET D'UN CONSEILLER AFIN DE LEUR PERMETTENT D'ASSISTER À LA RENCONTRE DE PLUSIEURS MINISTÈRES LE 8 AVRIL 2019 À RIMOUSKI

3.5. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

3.6. ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, MADAME ANNIE FRASER

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en mars 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

4.1.3. *Engagements des dépenses*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)*

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

4.2. LETTRE DE REMERCIEMENT ET BON D'ACHAT POUR LE DÉPART À LA RETRAITE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2014-2018

5.2. ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

5.3. ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE BALAI MÉCANIQUE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. URBANISME

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE FLEURS

8.2. DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT LORS DES ACTIVITÉS DU 150^E

8.3. DEMANDE POUR ACCEPTER DE RECEVOIR LES FACTURES DES FÊTES DU 150^E AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

8.4. DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI

8.5. DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE DÉFI OSENTREPRENDRE

8.6. DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

8.7. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019-2020 AVEC URLS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. REFUS DE REMBOURSER LE BOYAU 3/16 (DÉGEL DE TUYAUX) ET PRÉSENTATION DE LA FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES FRAIS DE CREUSAGE

9.2. PROLONGATION DU CONTRAT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

10. VARIA

10.1. LOCAL POUR LES POMPIERS

10.2. DEMANDE D'UNE VISITE DE LA CASERNE DES POMPIERS ET PRÉVENTION INCENDIE

10.3. DEMANDE DE DÉCLARATION D'INÉLIGIBILITÉ DE MONSIEUR STÉPHANE ST-ONGE, CONSEILLER NO 6

10.4. PÉTITION DÉPOSER PAR UN CITOYEN

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 19-04-82 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mars et de la séance extraordinaire du 7 mars 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

- 19-04-83 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer madame Marie-France Dupont, maire suppléant et substitut aux réunions de la Municipalité régionale de comté, pour les mois de avril, mai et juin 2019.

Adoptée

3.2. AUTORISATION D'UNE ANNÉE D'ARRÉPAGE POUR LA VENTE POUR TAXES

- 19-04-84 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder aux contribuables une année d'arrépage pour ne pas être vendu pour taxe. Donc, les propriétés dont la deuxième année d'arrépage est impayée sera vendues pour taxes. Cette résolution est valide pour toutes années subséquentes jusqu'à ce que le conseil en décide autrement.

Adoptée

3.3. AUTORISATION POUR UNE FORMATION EN ESPACES CLOS POUR UN EMPLOYÉ

- 19-04-85 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gilles Desrosiers l'accès à la formation en les Espaces clos au coût de 200 \$ par personne dans les locaux de la Municipalité de Sainte-Luce.

Adoptée

3.4. DÉFRAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPAS POUR DEUX CONSEILLÈRES ET D'UN CONSEILLER AFIN DE LEUR PERMETTENT D'ASSISTER À LA RENCONTRE DE PLUSIEURS MINISTÈRES LE 8 AVRIL 2019 À RIMOUSKI

- 19-04-86 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de rembourser le déplacement et le repas de madame Francine Bezeau , de madame Dolorès Bélanger ainsi que monsieur Réginald Dionne afin qu'ils assistent à la rencontre sur l'offre de services de plusieurs ministères et organismes œuvrant sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et membres de la Conférence administrative régionales du Bas-Saint-Laurent, le 8 avril prochain à l'Hôtel Rimouski.

Adoptée

3.5. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

- CONSIDÉRANT QUE** le thème « **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;
- CONSIDÉRANT QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

POUR CES MOTIFS :

- 19-04-87 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers de proclamer la semaine du 6 au 12 mai 2019, «Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT**.

Adoptée

3.6. ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, MADAME ANNIE FRASER

- 19-04-88 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Annie Fraser à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de Sainte-Angèle-De-Mérici à faire ce qui suit :
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
 - à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
 - à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
 - à remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
 - à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Également, madame Annie Fraser, il est donné à madame Annie Fraser, directrice générale et secrétaire-trésorière, l'autorisation de signature de tous les documents de la municipalité, incluant ceux de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de la Mitis, du MAMOT, de la Société d'assurance automobile du Québec et de tout autre organisme transigeant avec la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

De plus, il est autorisé que le maire, monsieur Michel Côté, signe les différents documents de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est de La Mitis, du Registraire des entreprises ainsi que pour tout autre organisme nécessitant la signature du maire élu, afin que la directrice générale et secrétaire-trésorière puisse exercer ses pleines fonctions.

Le traitement accordé à la directrice générale et secrétaire-trésorière, dans ses grandes lignes sont :

- Un salaire annuel de 60 000 \$ avec une réévaluation à la fin de la période de probation, soit dans trois (3) mois. Si les résultats sont satisfaisants, son salaire sera majoré;
- Les jours fériés sont ceux précisés dans la convention collective des employés municipaux;
- Quatre semaines de vacances annuelles;
- Participation à un REER en fonction de ce qui aura été négocié avec les employés municipaux lors du renouvellement de la convention collective;
- Dix (10) jours maladie.

En retour, la directrice générale :

- Exécutera son travail à raison de 35 heures par semaines et ne cumulera aucune heure supplémentaire;
- Participera aux 12 ateliers de travail et aux 12 séances du conseil municipal;
- Exécutera son travail en respect du code municipal.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en mars 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus*

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
AVRIL 2019	Rémunération (brute) employés et élus municipaux (24 février au 30 mars 2019)	31 641.93 \$

Adoptée

4.1.3. *Engagements des dépenses*

19-04-89 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager les dépenses suivants pour un montant total de 4 426.20 \$ toutes taxes incluses.

1.	ADMINISTRATION	
	Divers	100.00 \$
	TOTAL D'ADMINISTRATION :	100.00 \$
2.	VOIRIE	
	Gravier	?
	Inspection mécanique du camion-citerne	170,70 \$
	Hose à air (garage) (3/8"/50')	60,00 \$
	1 borne fontaine D-67x (7'pi)	4 195,50 \$
	TOTAL VOIRIE :	
	TOTAL ENGAGEMENT DE DÉPENSES D'AVRIL 2019:	4 426,20 \$

Adoptée

4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 2)

19-04-90 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 76 300.96 \$. (Annexe 2)

Adoptée

4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019

Suivi du budget et Dépenses						
Mars 2019						
Charges						
				Budget	Dépenses	%
ADM générale						
	Conseil			64 976.00 \$	15 324.42 \$	23.58 %
	Application de la loi			142.00 \$	47.29 \$	33.30%
	Gestion financière et administrative			196 587.00 \$	49 869.53 \$	25.37 %
	Greffes			4 030.00 \$	0.00 \$	0%
	Évaluation			52 293.00 \$	12 938.93 \$	24.74%
	Gestion personnel			21 465.00 \$	3 996.39 \$	18.62 %
	Autres			17 152.00 \$	2 602.14 \$	15.17 %
ADM générale (moyenne utilisée)				356 645.00 \$	84 778.70 \$	23.77 %
Sécurité publique						
	Police			47 500.00 \$	0.00 \$	0%
	Sécurité incendie			74 481.00 \$	7 423.11 \$	9.97 %
	Sécurité civile			4 730.00 \$	910.01 \$	19.24 %
Sécurité publique (moyenne utilisée)				126 711.00 \$	8 333.12 \$	6.58 %
Transport						
	Voirie municipale			257 699.00 \$	3 597.42 \$	1.40 %
	Enlèvement de la neige			236 100.00 \$	127 650.54 \$	54.07 %
	Éclairage des rues			10 500.00 \$	1 791.40 \$	17.06%
	Circulation et stationnement			0.00 \$	0.00 \$	0%
	Transport collectif			13 827.00 \$	4 608.87 \$	33.33 %
Transport (moyenne utilisée)				518 126.00 \$	137 648.23 \$	26.57 %
Hygiène du milieu						
	Approvisionnement et traitement de l'eau			10 511.00 \$	1 663.56 \$	15.83 %
	Réseau distribution de l'eau			19 510.00 \$	2 926.91 \$	15.00 %
	Traitement eaux usées			27 367.00 \$	6 359.95 \$	23.24 %
	Réseau d'égouts			18 115.00 \$	3 034.01 \$	16.75 %
	Matières résiduelles			115 000.00 \$	32 653.54 \$	28.39 %
Hygiène du milieu (moyenne utilisée)				190 503.00 \$	46 637.97 \$	24.48 %
Santé et bien-être				8 000.00 \$	0.00 \$	0 %

Aménagement, urbanisme et zonage	37 740.00 \$	1 884.13 \$	4.99 %
Promotion et développement économique	3 479.00 \$	759.51 \$	21.83 %
Aménag., urb. Et dévelop. (moyenne utilisée)	41 219.00 \$	2 643.64 \$	6.41 %
Loisirs, Halte routière, culture			
Salle paroissiale	22 200.00 \$	6 184.64 \$	27.86 %
Loisirs	30 250.00 \$	8 738.37 \$	28.89 %
Halte routière	3 050.00 \$	189.76 \$	6.22 %
Autres	29 451.00 \$	4 817.00 \$	16.36 %
Loisirs, Halte routière (moyenne utilisée)	84 951.00 \$	19 929.77 \$	23.46 %
Activités culturelles			
Bibliothèque - 1er étage	11 027.00 \$	0.00 \$	0%
Centre multiculturel - 2ième étage	17 225.00 \$	11 821.01 \$	68.63%
Activités culturelles (moyenne utilisée)	28 252.00 \$	11 821.01 \$	41.84%
Frais de financement			
Intérêts	18 981.00 \$	1 461.85 \$	7.70%
Autres frais de financement	10 000.00 \$	2 315.76 \$	23.16%
Total des frais de financement	28 981.00 \$	3 777.61 \$	13.03%
Total des charges	1 383 388.00 \$	315 570.05 \$	22.81%
Affectations			
Activités d'investissement			
Achat camions et équipements	30 000.00 \$	30 910.36 \$	103.03%
Bibliothèque & Centre multiculturel	0.00 \$	0.00 \$	0.00 %
Édifice municipal	10 000.00 \$	0.00 \$	0.00 %
Salle communautaire	9 500.00 \$		
Aqueduc	0.00 \$	1 379.89 \$	
Égouts	0.00 \$	0.00 \$	
Chemin local 1 & 2	0.00 \$	187.64 \$	
Érosion - Chemin du Portage	0.00 \$	108.45 \$	
Total activités d'investissement	49 500.00 \$	32 586.34 \$	65.83 %
Excédent (Déficit) accumulé			
Remboursement en capital-Mun	46 655.00 \$	15 291.23 \$	32.78 %
Remboursement en capital-Gouv	93 445.00 \$	0.00 \$	
Total excédent (Déficit) accumulé	140 100.00 \$	15 291.23 \$	10.91 %
Total des affectations	189 600.00 \$	47 877.87 \$	25.25%

4.2. LETTRE DE REMERCIEMENT ET BON D'ACHAT POUR LE DÉPART À LA RETRAITE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

19-04-91 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'envoyer une lettre de remerciement et un bon d'achat provenant de Home Hardware pour une somme de 50 \$ pour le départ à la retraite d'un employé municipal.

Adoptée

5. TRAVAUX MUNICIPAUX

5.1. PROGRAMMATION DES TRAVAUX – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur

l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

19-04-92 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Sainte-Angele-de-Merici s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une éperonne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

5.2. ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ABAT-POUSSIÈRE

19-04-93 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission la plus basse des Entreprises A&D Landry Inc. pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % (abat poussière) pour une quantité de 35 000 litres à 0.35 \$/litre taxes en sus.

5.3. ACCEPTATION DU SOUMISSIONNAIRE POUR LE BALAI MÉCANIQUE

19-04-94 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission des Aménagements Lamontagne Inc. pour le balai aspirateur à 133 \$/h et 88 \$/h pour le camion à eau, le tout taxes en sus.

Adoptée

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. URBANISME

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR L'ACHAT DE JARDINIÈRES ET DE FLEURS

19-04-95 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses pour l'achat de corbeilles de fleurs et de jardinières afin d'embellirent le village dans le cadre des activités du 150^e ainsi que les années qui suivront pour la somme de 1 991.20 \$, taxes en sus.

Adoptée

8.2. DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT LORS DES ACTIVITÉS DU 150^E

19-04-96 Sur la proposition de madame Dolorès Bélanger, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'utilisation du terrain de la foire de l'agneau aux fins de stationnement lors des activités du 150^e de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée

8.3. DEMANDE POUR ACCEPTER DE RECEVOIR LES FACTURES DES FÊTES DU 150^E AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

19-04-97 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de déboursier le montant des factures des fêtes pour le 150^e de Sainte-Angèle-de-Mérici à partir du budget 2019 réservé à titre de subvention pour l'ensemble des activités. La récupération des taxes, fédérales et provinciales seront réinjectées pour le besoin de ces fêtes.

Adoptée

8.4. DEMANDE DE COMMANDITE DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI

19-04-98 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une commandite du montant de 25 \$ pour le Gala Méritas.

Adoptée

8.5. DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE DÉFI OSENTREPRENDRE

19-04-99 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter de déboursier 50 \$ pour défrayer les coûts de l'organisation de la soirée du *Défi OSEntreprendre* pour les

prix qui seront remis pour la création d'entreprise, l'entrepreneuriat étudiant et la transmission d'entreprise.

Adoptée

8.6. DEMANDE D'APPUI AU PROJET D'IMPLANTATION DE VISIOCONFÉRENCE DANS LES BIBLIOTHÈQUES

19-04-100 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet d'implantation de visioconférence dans les bibliothèques. Ayant une toute nouvelle bibliothèque, il est important pour la municipalité et ses citoyens de suivre l'évolution technologique afin de préparer les jeunes au marché du travail et permettre à l'ensemble de la population de se perfectionner.

Adoptée

8.7. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019-2020 AVEC URLS

19-04-101 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers de défrayer les coûts de l'adhésion 2019-2020 au coût de 100 \$.

Adoptée

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. REFUS DE REMBOURSER LE BOYAU 3/16 (DÉGEL DE TUYAUX) ET PRÉSENTATION DE LA FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES FRAIS DE CREUSAGE

19-04-102 Sur la proposition de monsieur Réginald Dionne, il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser de rembourser les coûts réclamés par Plomberie Expert du Bas Saint-Laurent pour le bris du boyau pour dégeler les conduites d'eau potable des résidences privées au coût de 772.88 \$ taxes en sus. Ce bris est considéré par le conseil municipal comme un bris d'un outil d'un mécanicien et dont le client n'a pas à le rembourser.

En revanche, le fait d'avoir été obligé de couper ce boyau dans une des conduites d'eau potable du réseau de la municipalité, celle-ci devra creuser dans la rue pour se rendre à cette conduite du réseau d'eau potable afin de retirer le bout du boyau coincé. Les frais encourus par la Municipalité sont évalués à environ 10 000 \$ et cette facture sera envoyée à Plomberie Expert du Bas Saint-Laurent pour un remboursement de ces frais.

Adoptée

9.2. PROLONGATION DU CONTRAT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

19-04-103 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de prolonger le contrat avec le Groupe Bouffard du 01 juillet au 31 décembre 2019 pour la somme de 22 865.00\$, taxes en sus ou 3 810.83 \$/mois.

Actuellement, la municipalité défraye 3 724.41 \$/mois, pour un total de 22 346.46 \$, taxes en sus, pour une période similaire à la proposition offerte précédemment par le Groupe Bouffard.

La différence serait donc de 518.54 \$, taxes en sus.

Cette entente comprend 14 collectes résidentielles de déchets, 13 collectes résidentielles de matières recyclables, 16 collectes résidentielles de matières organiques, 13 collectes commerciales de déchets (conteneur) et 13 collectes commerciales de récupération (conteneur).

Si la municipalité désire faire une collecte d'objets volumineux à l'automne, le prix serait de 1 428.88 \$, taxes en sus.

Il est à noter que cette courte période de prolongation (6 mois) a pour but d'avoir une échéance similaire à d'autres municipalités de la MRC de La Mitis et ainsi former une coalition en vue de négocier pour des quantités volumétriques plus grandes et ainsi obtenir des économies d'échelle.

Adoptée

10. VARIA

10.1. LOCAL POUR LES POMPIERS

19-04-104 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au regroupement incendie de Sainte-Angèle-de-Mérici l'ancien local des fermières du 2^{ème} étage de l'édifice municipal.

Adoptée

10.2. DEMANDE D'UNE VISITE DE LA CASERNE DES POMPIERS ET PRÉVENTION INCENDIE

19-04-105 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la visite de la caserne des pompiers de Sainte-Angèle-de-Mérici pour les élèves de l'école préscolaire de Ste-Angèle, le 11 avril 2019 en avant-midi.

Adoptée

10.3. DEMANDE DE DÉCLARATION D'INÉLIGIBILITÉ DE MONSIEUR STÉPHANE ST-ONGE, CONSEILLER NO 6

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane St-Onge ne demeure plus à Sainte-Angèle-de-Mérici;

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Bezeau a communiqué avec la commission municipale;

CONSIDÉRANT QUE la représentante de la commission municipale à informer madame Bezeau que monsieur St-Onge n'a plus le droit de siéger à ce conseil selon l'article 61 de la loi sur les élections et référendum du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la représentante de la commission municipale à référer madame Bezeau au bureau régional des affaires municipales de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE selon le représentant du bureau régional des affaires municipales, soit monsieur Denis Côté, l'unique procédure dans ce cas-là est de s'adresser à la cour supérieure;

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Onge ne veut pas quitter de lui-même;

POUR CES MOTIFS :

19-04-106 Il est proposé par madame Francine Bezeau, appuyer par madame Dolorès Bélanger et monsieur Réginald Dionne et résolu à la majorité des conseillers de demander à un juge de la cour supérieur de déclarer l'inéligibilité de monsieur Stéphane St-Onge.

Madame Marie-France Dupont, conseillère no 4, ainsi que madame Myleine Gauthier, conseillère no 2, s'abstiennent de voter.

Adoptée

10.4. PÉTITION DÉPOSER PAR UN CITOYEN

Dans le point varia, un citoyen à déposer une pétition pour demander la démission d'un conseiller car celui-ci ne réside plus dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

19-04-107 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 20 h 20, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée



Michel Côté, maire

Je, Michel Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Michel Côté, maire

DATE	#PRE	SPRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
BELL50 BELL MOBILITE INC.											
31-03-19	321	19.50-	54 11200 000								
MARS 2019-1		19.50	.00	55 13100 000							
COGE50 COGECO CABLE											
31-03-19	322	33.92-	54 11200 000								
FÉVRIER 2019		33.92	.00	55 13100 000							
CSST50 COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE											
31-03-19	323	182.14-	54 11200 000								
24-03-2019		182.14	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	324	27.82-	54 11200 000								
610902079845		27.88	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	325	28.00-	54 11200 000								
646901950434		28.00	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	326	31.60-	54 11200 000								
656801917210		31.60	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	327	802.26-	54 11200 000								
677502167368		802.26	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	328	1,836.61-	54 11200 000								
61850605		1,836.61	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	329	610.34-	54 11200 000								
686502154026		610.34	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	330	1,540.17-	54 11200 000								
695502144353		1,540.17	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	331	1,195.27-	54 11200 000								
695502144354		1,195.27	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	332	1,195.05-	54 11200 000								
695502144355		1,195.05	.00	55 13100 000							

DATE	#PRE	\$PRELEV	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TFS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	333	833.66-	54 11200 000								
695502144356		833.66	.00	55 13100 000							
HYDR50 HYDRO-QUEBEC											
31-03-19	334	362.87-	54 11200 000								
695502144357		362.87	.00	55 13100 000							
MINI50 MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC											
31-03-19	335	7,345.68-	54 11200 000								
FEV. 2019		7,345.68	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-03-19	336	68.10-	54 11200 000								
2019-03-10		68.10	.00	55 13100 000							
TELU50 TELUS QUEBEC											
31-03-19	337	709.52-	54 11200 000								
MARS 2019-1		709.52	.00	55 13100 000							
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS											
31-03-19	338	236.26-	54 11200 000								
2019-02-28-01		236.26	.00	55 13100 000							
VISA50 SERVICES DE CARTES DESJARDINS											
31-03-19	339	86.07-	54 11200 000								
2019-02-28-2		86.07	.00	55 13100 000							

19 PRELEV.	17,144.90-			.00							
T FACT.	17,144.90	.00		.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	17,144.90-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	17,144.90	
*** TOTAL ***			.00	

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANQ	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTE	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	\$DEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
SCF50 S.C.F.P. SECTION LOCALE 1142											
05-03-19	6572	319.37-	54 11200 000								
FÉV. 2019		319.37	.00	55 13100 000							
REMO75 REMORQUE DE L'ISLE											
11-03-19	6573	1,000.00-	54 11200 000								
44890		1,000.00	.00	55 13100 000							
MIS 150 ÉCOLE DU MISTRAL											
12-03-19	6574	25.00-	54 11200 000								
FÉVRIER 2019		25.00	.00	55 13100 000							
CROI50 CROIX-ROUGE CANADIENNE											
12-03-19	6575	160.00-	54 11200 000								
AVRIL19-MARS 20		160.00	.00	55 13100 000							
LOIS50 LES LOISIRS DE STE-ANGELE											
12-03-19	6576	2,500.00-	54 11200 000								
RÉSO 19-03-69		2,500.00	.00	55 13100 000							

5 CHEQUES		4,004.37-			.00						
TOT. FACT.		4,004.37	.00		.00		.00		.00	.00	.00

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	4,004.37-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	4,004.37	
*** TOTAL ***			.00	

DATE	#CHQ	SCHEQUE	#G/L BANO	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS					
#FACTURE		MONTANT	ESCOMPTÉ	#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET
	35788	500.00	.00								
MACP50 MACPEK INC.-RIMOUSKI											
29-03-19	6600	12.30-	54 11200 000								
	40250963-00	30.17	.00	55 13100 000							
	40251158-00	17.87-	.00								
NAPA50 WILFRID OUELLET INC. NAPA											
29-03-19	6601	172.53-	54 11200 000								
	700089662	38.50	.00	55 13100 000							
	7000390602	27.51	.00								
	702-390882	95.33	.00								
	702-390913	17.19	.00								
OUEL20 DENIS OUELLET											
29-03-19	6602	349.88-	54 11200 000								
	19 MARS 2019	10.32	.00	55 13100 000							
	25 MARS 2019	16.92	.00								
	8FÉV.-1ER MARS	20.64	.00								
	MARS 2019	300.00	.00								
PGSO50 PG SOLUTIONS INC											
29-03-19	6603	3,975.83-	54 11200 000								
	STD35389	3,718.29	.00	55 13100 000							
	STD35452	257.54	.00								
PRAX50 DISTRIBUTION PRAXAIR											
29-03-19	6604	345.49-	54 11200 000								
	87685239	345.49	.00	55 13100 000							
PIE50 PIERRE BLIER, HUISSIER DE JUSTICE											
29-03-19	6605	114.29-	54 11200 000								
	27 FÉV 2019	114.29	.00	55 13100 000							
PORT50 PORTES-GARAGE LE CLAIRON INC.											
29-03-19	6606	1,357.14-	54 11200 000								
	26657	1,084.65	.00	55 13100 000							
	26685	272.49	.00								
PURO50 PUROLATOR COURIER LTD											
29-03-19	6607	21.48-	54 11200 000								
	440791133	5.37	.00	55 13100 000							
	440853474	10.74	.00								
	440914502	5.37	.00								
REMO50 REMORQUAGE PROVINCIAL JACQUES D'ANJOU											
29-03-19	6608	482.89-	54 11200 000								
	107302	482.89	.00	55 13100 000							

JOURNAL DES DEBOURSES

DATE 31-03-2019 11:28:00

IMPRIME LE: 01-04-2019

MUN. STE-ANGELE-DE-MERICI

PERIODE: 2019 - 3

#SEQ JOURNAL: 658

DATE #FACTURE	#CHQ	SCHEQUE MONTANT	#G/L BANQ ESCOMPTE	TAXE	TOTAL	REPARTITIONS									
				#G/L-C/F	#G/L-ESC	#G/L-DEP	SDEPENSE	TPS/TVH	TVP	RECL.TAXE	DEP.NET				
TOT. FACT.		72,296.59	.00		.00		.00		.00		.00				

SOMMAIRE DES REPARTITIONS

G/L #	DATE/COMPT	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
C 54 11200 000		BANQUE - COMPTE GENERAL	72,296.59-	
C 55 13100 000		FOURNISSEURS	72,296.59	
		*** TOTAL ***		.00